Pourquoi l'absentéisme des enseignants n'est pas une fable

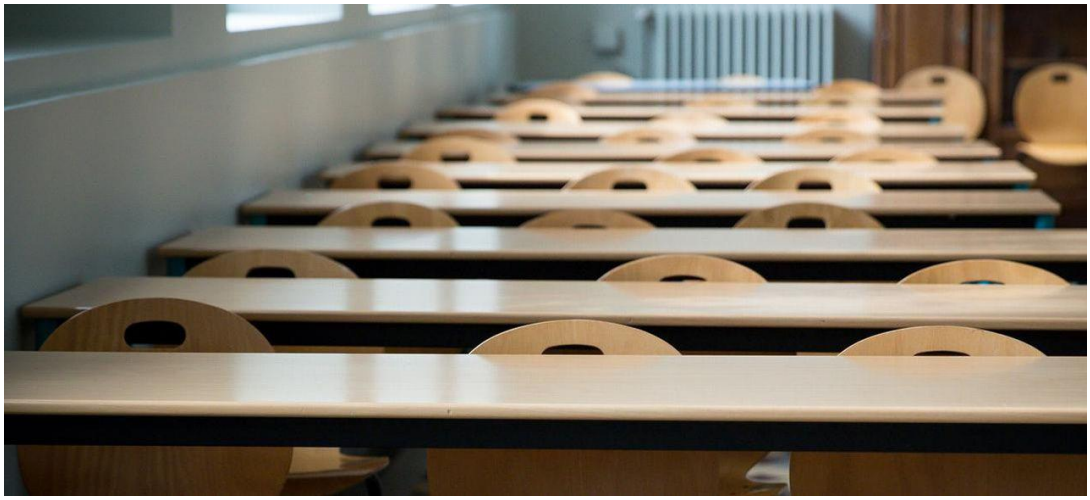

Crédits Photo: Florence LEVILLAIN/SIGNATURE.

Vox Politique (http://premium.lefigaro.fr/vox/politique/) | Par Frédéric Constant (#figp-author)
Publié le 02/01/2017 à 16h04

FIGAROVOX/TRIBUNE - L'administration met en avant des données statistiques qui ne traduisent pas un absentéisme important des enseignants. Pour Frédéric Constant, derrière ces chiffres, se cache une autre réalité, bien perçue par les parents d'élève.

Frédéric Constant est fonctionnaire.

Il est aujourd'hui difficile de dénicher un parent d'élève de l'enseignement public qui ne peste pas contre les absences répétées des enseignants. Pourtant, selon les données officielles, la profession se caractériserait par un absentéisme maladie particulièrement faible. Voire...

Les données mises en avant pour nier l'existence du problème sont le «*nombre moyen de jours d'arrêt pour congé maladie dans les ministères*», données issues du rapport annuel sur l'état de la fonction publique. L'éducation nationale avec 11.4 jours dont 6.6 pour maladie ordinaire paraît, en effet, moins affectée que les autres ministères (13.5 et 7.8) dont on sait par ailleurs qu'ils sont eux-mêmes moins sujets au phénomène que les collectivités territoriales ou la fonction publique hospitalière. Ces données n'ont pas été

mises à jour depuis 2012, sans doute pour cette raison qu'il n'est pas nécessaire de scruter des indicateurs assez «satisfaisants». Et les commentateurs, même les moins suspects de complaisance, de se satisfaire des apparences.

La popularité d'un chef d'établissement dépend de sa capacité de mettre en place les «meilleurs emplois du temps», c'est-à-dire de concentrer les heures de chaque enseignant sur quelques jours.

Personne ne semble avoir pris en considération le fait que l'éducation nationale se distingue des autres administrations par la faiblesse des obligations de présence de ses agents: 15 heures par semaine pour les agrégés, 18 pour les certifiés et 27 pour les professeurs des écoles. Ces obligations sont remplies en un minimum de jours, la côte de popularité d'un chef d'établissement dépendant largement de sa capacité de mettre en place les «meilleurs emplois du temps», c'est-à-dire de concentrer les heures de chacun sur quelques jours. Il n'est donc pas absurde de conjecturer que ces différents quotas sont respectivement réalisés en moyenne en 3, 4 et 4.5 jours sur 36 semaines (en négligeant le bonus des examens) et non sur 47 semaines de 5 jours comme les autres fonctionnaires. En exprimant l'absentéisme non plus en nombre de jours mais en nombre de jours par jour de présence, les enseignants ont un taux de sinistralité de 4.4% contre 3.3% pour le reste de la fonction publique d'Etat, soit un surplus de 33%.

Ces mêmes données montrent également que l'absentéisme maladie enseignant est particulièrement court puisque 0.8 jours des 6.6 (contre 0.5 des 7.8 pour les autres) correspondent à des absences inférieures à 4 jours. En utilisant le même correctif, les enseignants ont environ deux fois et demi plus d'arrêts courts que leurs collègues (0.53% contre 0.21%). Ceci est confirmé par la «part des agents ayant pris un congé maladie»: 26.5% dans l'enseignement contre 13.3% hors, soit 2 fois plus. Cette sinistralité forte est d'autant plus remarquable que les caractéristiques du métier n'en paraissent pas la cause: les accidents du travail et maladies professionnelles ne représentent que 3.5% des jours d'arrêt pour raison de santé chez les enseignants contre 11.1% dans les autres ministères. Appartenant à une profession intellectuelle supérieure, ils jouissent aussi d'une espérance de vie exceptionnellement longue.

Ces absences courtes et imprévisibles sont synonymes de désorganisation et l'absolue passivité de l'Education Nationale sur le sujet est confondante.

Et la situation s'est dégradée depuis 2012, puisque la «proportion de salariés absents au moins un jour au cours d'une semaine pour raison de santé», indicateur faisant désormais l'objet d'une mise à jour, est passée de 2.5 en 2013 à 3 en 2014 et 2015 chez les enseignants (+20%!) alors qu'elle progressait beaucoup moins ou pas chez les autres fonctionnaires.

Ces absences courtes et imprévisibles sont, pour tout employeur, synonymes de désorganisation, et l'absolue passivité de l'Education Nationale sur le sujet est confondante. Aucun effort de prévention des absences courtes n'a été entrepris et le ministère a même refusé de s'associer à l'expérimentation du contrôle des arrêts maladie par les médecins conseils de la sécurité sociale, préférant ainsi le maintien de bonnes relations avec les syndicats à l'accomplissement de ses missions et à la continuité de service qu'il prétend pourtant placer si haut.

Pour considérablement limiter la portée du problème, quelques mesures de bon sens s'imposent. L'alignement des conditions de la compensation salariale sur celles qui prévalent dans le secteur privé, c'est-à-dire, le rétablissement des trois jours de carence, serait la plus efficace parce qu'elle réduirait l'inclination à ne pas se lever au moindre syndrome grippal, à la moindre entorse ou à la première envie de rester couché. A titre subsidiaire, on pourra aussi suggérer au ministère de favoriser la vaccination antigrippale de ses agents en prenant en charge le coût du vaccin et de son administration, ce qui améliorerait encore leur état de santé!

Frédéric Constant